

**N° 90/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

**Objet de la délibération :**

Marchés de collecte : Avenants

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

**Excusé(e)**

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché de collecte attribué par délibération n°88/20 du 15/10/2020 aux entreprises suivantes :

- Lot 1, Collecte des ordures ménagères résiduelles : Eco déchets
- Lot 2, Collecte des déchets ménagers recyclables : Nicollin
- Lot 3, Collecte du verre : Willy Wetzel

Vu les courriers reçus des entreprises Ecodéchets et Nicollin en date du 20 et 15 décembre 2021 sollicitant une révision des prix du marché,

Considérant que ces sollicitations sont arrivées hors délai au titre de l'article 17.2 de l'acte d'engagement et qu'elles sont irrecevables,

Il est proposé de rédiger un avenant au marché sans incidence financière pour clarifier l'article 17.2 comme suit :

*Les prix sont fermes la première année. Ils peuvent faire l'objet d'une révision tous les ans sur l'initiative du prestataire, qui en fera la demande au plus tard avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente (année n-1) pour une révision des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. La revalorisation pourra être calculée en prenant en compte le dernier indice INSEE en cours connu.*

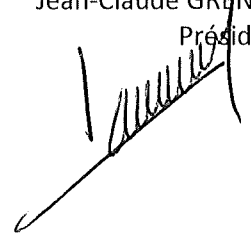
Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité ces avenants et autorise le Président à les notifier aux entreprises.

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a diagonal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-90-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022